

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTOM
de Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 décembre 2024

Nombre Membres

En exercice : **18**Présents :**8 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**2**Votants :**12 Pour****0 Contre****0 Abstention****L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Frédéric GIRODET, THIOLLIERE Paul (suppléant), Frédéric GIMBERT, TAFIN Yves (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Laurent DUPLOMB, Michel CHAPUIS

Date de la convocation :
2 Décembre 2024

Délibération n°
2024.12.70

AVENANT 3 LOT 1 MARCHE AMENAGEMENT CASIER E ISDND MONISTROL

Dans le cadre du marché de l'aménagement du casier E alvéole 1 et 2 à l'ISDND de Monistrol, le présent avenant a pour objet d'entériner certaines modifications techniques et financières, découlant :

- De travaux supplémentaires entraînant des prix nouveaux.
- De plus et moins-values en lien avec des modifications des quantités de certains postes des tranches fermes et optionnelles affermies.

Poste	Montant
Plus et moins-values	- 184 003,00
Travaux supplémentaires	+ 141 509,00
Total €HT de l'avenant n°3	- 42 494,00 €HT
TVA	8 498,80 €
Total €TTC	- 50 992,80 €TTC

L'incidence financière de l'avenant n°3 sur le marché initial est synthétisée dans le tableau suivant.

Poste	Montant
Montant HT de la TF – Phase 1	669 373,10 €HT
Montant HT de la TF – Phase 2	377 007,85 €HT
Montant HT de la TO1	20 000,00 €HT
Montant HT de la TO2	20 860,00 €HT
Montant HT de la TO3	109 552,00 €HT
Montant HT de la TO4	115 625,00 €HT
Montant HT de la TO5	39 000,00 €HT
<i>Montant HT de la TO6 (non affermie)</i>	<i>83 000,00 €HT</i>
Montant HT de la TO7	92 500,00 €HT
<i>Montant HT de la TO8 (non affermie)</i>	<i>60 031,25 €HT</i>
Montant HT du marché initial (TF + TO affermies)	1 443 917,95 €HT
Montant HT de l'avenant 1	51 100,00 €HT
Montant HT de l'avenant 2	Sans objet (transfert)
Montant HT du marché actuel (TF + TO affermies + avenants)	1 495 017,95 €HT
Montant HT de l'avenant 3	- 42 494,00 €HT
Montant HT du marché final	1 452 523,95 €HT
Incidence financière de l'avenant n°3 par rapport au marché actuel	-2,84%
Incidence financière des avenants n°1 et n°3 par rapport au marché initial	+0,60%

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12/12/24 a donné un avis favorable à l'adoption de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la signature de cet avenant n°3 au marché de construction du casier E, après avis favorable de la CAO, pour le lot 1 avec les entreprises ROGER MARTIN ET BIOME pour un montant de – 42 494.00 €HT.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Paul LYONNET